



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 12 mai 2015**

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 2
Nombre de votants : 22
Votes pour : 22
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28/04/2015

Délibération n° C 2015-11

Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

L'an deux mille quinze, le douze mai, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, Jean-Yves MATHIEU, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Monsieur Franck DAVID suppléait Madame Sandrine MARION.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Christine RIOTTE ; Messieurs Jean-Pierre BROCARD, Jean-Baptiste GAGNOUX, Claude PILLOUD.

Procurations : Madame Christine RIOTTE a donné procuration à Monsieur Cyrille BRERO, Monsieur Jean-Pierre BROCARD a donné procuration à Monsieur Daniel BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : Madame Françoise VESPA.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Annabelle CARRON (Médecin 2^{ème} classe), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Lieutenant-Colonel Alain CRISINEL (Chef du Groupement des Ressources Humaines), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Thierry HUMBERT (Directeur des Services du Cabinet du Préfet), le Commandant Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef de Groupement, en charge du Service Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Bertrand SPECQ (Directeur Général des Services du Département).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier l'article R 1424-16 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration en vigueur, adopté par délibération n° 2014-13 du 3 juillet 2014 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après,

L'article R 1424-16 du CGCT indique que le Conseil d'Administration fixe son règlement intérieur sur proposition de son Président.

Ce document a pour objet de préciser les règles générales d'organisation et de fonctionnement du Conseil, mais aussi du Bureau et des commissions.

Le règlement initial, adopté le 17 décembre 1997, a été modifié à cinq reprises, le 17 octobre 2002, le 20 décembre 2004, le 17 novembre 2008, le 28 octobre 2011 et le 3 juillet 2014.

Si l'obligation de l'adopter à chaque renouvellement du Conseil ne figure pas expressément dans les textes relatifs au SDIS, contrairement aux dispositions du CGCT relatives à d'autres collectivités et établissements publics, il apparaît logique et opportun de le faire.

Il peut également être modifié en cours de mandat.

Il nous est donc proposé, dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur, d'adopter notre règlement intérieur révisé qui s'appuie en grande partie sur le règlement antérieur et ne comprend que quelques modifications.

Vous trouverez ci-joint un projet où figurent sur le même document ancienne et nouvelle version lorsqu'il y a des modifications proposées.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter la mise à jour proposée du règlement intérieur de notre assemblée.

DECISION N° C 2015-11 DU 12 MAI 2015

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la mise à jour proposée du règlement intérieur du Conseil d'Administration, ci-jointe.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 27 MAI 2015
Affiché le - 2 JUIN 2015
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2015

